

Bilan de la Stratégie du Secteur de la Pêche Maritime

1. Bilan des principales réalisations

Reconnu comme l'un des vecteurs de développement de l'économie marocaine, le secteur de la pêche maritime est considéré comme l'un des principaux secteurs clés de développement économique et social important pour le pays, eu égard à ses contributions tangibles tant au plan de la création de la richesse, de l'industrialisation du littoral, des opportunités d'emploi que de l'approvisionnement du marché local en protéines d'origine marine.

Fort de ces atouts, le secteur halieutique marocain contribue à environ 2% du PIB national. La production halieutique a atteint 1,4 MT en 2021 pour une valeur d'environ 15,1 MMDH. De même, il draine d'importantes devises à travers ses exportations totalisant 25,5 MMDH en 2021.

Lancé en 2009, le Plan Halieutis est la stratégie de développement et de modernisation du secteur de la pêche maritime nationale, **focalisée sur la ressource, les infrastructures et le produit** tout en accordant une importance particulière **au volet social** du secteur.

Le secteur de la pêche maritime n'a pas cessé de se développer tant au niveau de la production, qu'au niveau de l'exportation et de l'investissement. Ainsi, le Maroc récolte aujourd'hui les fruits d'une stratégie audacieuse et ambitieuse, ayant insufflé une forte dynamique au secteur halieutique marocain, et ayant lancé des projets qui se sont traduits par la génération de forts impacts macro-économiques et sociaux, notamment :

- Un doublement de la valeur ajoutée sectorielle et du CA à l'export ;
- La création de près de 48 000 nouveaux emplois directs à terre ;
- Une hausse annuelle moyenne de 15% des investissements dans les industries de la pêche.

Pour rappel, Le plan Halieutis a été structuré autour de trois axes majeurs : la Durabilité de la ressource visant à assurer la pérennité de celle-ci, la Performance de sorte à assurer une qualité optimale des produits de la pêche, du débarquement à la commercialisation et la Compétitivité ciblant une meilleure valorisation des produits afin d'accroître leur compétitivité sur les marchés porteurs. Un volet transverse qui cible l'adaptation du cadre juridique, le contrôle, la formation et la gouvernance complète la structure de la stratégie.

Ci-après, les principales réalisations du secteur depuis le lancement d'Halieutis.

I. *La durabilité comme objectif majeur d'Halieutis*

L'axe de durabilité vise la mise en œuvre de mesures efficaces permettant d'assurer un développement pérenne de la pêche maritime dans l'intérêt des générations futures.

L'action du Département a ainsi ciblé le renforcement de la recherche halieutique, l'aménagement des pêcheries, la mise à niveau et la modernisation de l'effort de pêche ainsi que le développement de l'aquaculture nationale.

1. Le bond significatif de la recherche halieutique

La recherche halieutique s'est vue assignée deux objectifs majeurs : La compréhension de l'évolution des stocks dans le cadre d'une approche écosystémique et le suivi régulier de la ressource, notamment pour la mise en place des plans d'aménagements.

Dans ce sens, l'INRH (Institut National de Recherche Halieutique) a mené une série d'actions qui a transformé sa contribution à la gestion durable des pêches :

- ✓ Sa gouvernance a été renforcée à travers l'élaboration de plans de développement stratégiques triennaux. Ses plans stratégiques ont été fondés sur une approche d'adaptation et d'innovation à même de lui permettre de s'intégrer à son environnement tout en anticipant les changements que subit le secteur de la pêche en particulier ;
- ✓ Ses infrastructures et équipements scientifiques et d'observation ont bénéficié d'un effort budgétaire public conséquent dont notamment, le centre spécialisé en pathologie des animaux aquatiques à Tanger avec un réseau de surveillance zoo-sanitaire, deux laboratoires de recherches aquacoles à Amsa et à Dakhla, dotés d'écloseries expérimentales et une ferme aquacole multi-trophique expérimentale dans la baie de Dakhla et trois fermes aquacoles expérimentales à Agadir, M'diq et Amsa et ce, afin de soutenir la recherche aquacole ;
- ✓ Ses moyens de prospection et d'observation ont été renforcés par la construction d'un nouveau navire de recherche océanographique hauturier, davantage adapté au suivi exhaustif des ressources et de leurs écosystèmes, qui a été livré en mars 2021. L'acquisition d'une vedette et d'un bateau côtier océanographiques pour la recherche littorales (livrés respectivement en septembre 2020 et courant 2021) et la rénovation, en cours, d'un navire de formation (Al Hassani) pour l'adapter à la recherche halieutique et à la formation, ainsi que l'acquisition d'une bouée océanographique viennent compléter ces investissements.

Le champ d'action de la recherche halieutique a également été élargi et complété à travers ses missions d'observations et d'analyse :

- ✓ En accompagnant le Département dans la conception et la mise en œuvre de plans d'aménagement grâce aux connaissances scientifiques acquises et également au niveau de certaines problématiques du secteur (Prototypes de senne contre les attaques du Négro, pêche expérimentale de la bécasse de mer) ;
- ✓ En réalisant et assurant le suivi et la production d'indicateurs sur l'état des stocks et leur niveau ;

- ✓ En mettant à la disposition des professionnels et industriels ses recherches en matière de valorisation des produits de la pêche ;
- ✓ En renforçant ses capacités techniques d'accompagnement du développement de l'aquaculture au Maroc (maîtrise d'espèces conchylicoles et piscicoles, développement d'aliment piscicole à base d'ingrédients locaux...).

2. La gestion durable de la ressource halieutique et la lutte contre la pêche INN

a. Plans d'aménagement des pêcheries

En vue d'assurer une exploitation durable des ressources halieutiques nationales, la stratégie Halieutis a notamment permis de mettre en œuvre un ensemble de plans d'aménagement couvrant les principaux stocks commerciaux sur la base des évaluations scientifiques conduites par l'institut National de Recherche Halieutique (INRH).

Ces plans d'aménagement couvrent plus de 20 stocks et concernent les principaux stocks d'importance commerciale, en l'occurrence les petits pélagiques qui constituent plus de 80% des ressources halieutiques nationales, les espèces demersales (poulpe, crevettes, merlu, grands crustacés), les grands pélagiques et plusieurs espèces littorales. Ces plans sont élaborés selon les types de pêcheries fixant différentes mesures de gestion selon chaque pêcherie.

Il en résulte que le taux de couverture de la ressource capturée par des plans de gestion a atteint 96% en 2020, contre à peine 5% en 2009, l'objectif étant de 95% à horizon 2020.

Ces plans et mesures de gestion fixent, notamment, les unités d'aménagement, les zones de pêche autorisées, les types de navires autorisés, les engins de pêche, les tailles marchandes, la liste et le pourcentage des espèces accessoires autorisés, les zones de cantonnement, les périodes de repos biologique et les quotas de pêche.

Parallèlement à ces mesures de gestion, le Département a mis en place 3 aires marines protégées au niveau de Mogador, Alboran et Massa ainsi que 2 autres en cours de réalisation à Agadir et Boujdour en complément du programme d'immersion des récifs artificiels dans les baies de Martil et d'Agadir qui visent le repeuplement des stocks de poissons.

b. Indemnisation des navires de pêche actifs en méditerranée contre les attaques du Grand Dauphin

En méditerranée, l'activité de pêche des petits pélagiques est confrontée à un phénomène de déprédation du poisson par le Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*), appelé « Négro ». Les attaques des captures réalisées par ce dauphin entraînent des pertes économiques pour les navires et, c'est pour y remédier, qu'un programme d'indemnisation pour l'acquisition de filets de senne au profit de la flotte en question a été engagé pour une durée de deux années (2017-2018).

Sur les 105 navires éligibles à ce programme, l'indemnisation a porté sur 101 navires pour un montant de 80,8 MDH pour l'année 2017 et 98 navires pour un montant de 78,4 MDH pour

l'année 2018. Le coût total de ce programme s'élève à 178 MDH, dont environ 61 MDH financés par le Département de la Pêche Maritime.

En parallèle, une convention a été établie afin de maintenir l'ouverture de droit aux prestations sociales servies par la CNSS aux marins pêcheurs opérant à bord des sardiniers victimes de ces attaques. De même, un prototype de senne tournante, pouvant résister aux attaques du Grand Dauphin, a été expérimenté par l'INRH.

c. Certification électronique des captures et équipement des barques artisanales en dispositif d'identification

La certification de captures a été instaurée par le DPM pour permettre de lutter contre le circuit informel, d'assurer une traçabilité pour le suivi des captures tout au long de la chaîne de valeur et, in fine, d'assurer que les produits exportés issus des captures débarquées par les navires marocains émanent de prises effectuées en conformité avec les lois et règlements des pêches maritimes en vigueur (mise en place d'un système informatisé, renforcement des équipes de contrôle, ...).

La lutte contre l'activité des barques artisanales en situation illégale a fait l'objet d'une série de mesures à commencer par la réglementation relative à l'acquisition, à la mise en chantier et à la refonte des navires de pêche qui soumet ces opérations à l'autorisation préalable du Département. De même, toutes les barques artisanales ont été équipées en dispositif d'identification RFID (RadioFrequency Identification) pour un investissement de 3 MDH, permettant de renforcer la maîtrise et l'utilisation du registre national de la flotte artisanale.

d. Plan national du contrôle des activités de pêche et surveillance en mer

Un plan national de contrôle des activités de pêche a également été mis en œuvre. Il définit les méthodologies et procédures opérationnelles en vue d'harmoniser, planifier, exécuter le contrôle et permettre le suivi efficace des résultats et l'évaluation régulière du système.

Compte tenu des spécificités régionales en la matière, le plan national de contrôle a été décliné en 18 plans régionaux au niveau des circonscriptions maritimes.

Le Département s'est doté d'un Centre national de surveillance des navires de pêche. Ce centre utilise la technique (Vessel Monitoring System) qui compte parmi les techniques avancées utilisées dans le contrôle des activités de la pêche maritime en mer.

Le dispositif VMS, qui équipe la totalité de la flotte côtière et hauturière, vient donc compléter le contrôle effectué régulièrement en mer par la Marine Royale et la Gendarmerie Royale.

e. Programme IBHAR

L'action sur la ressource s'est accompagnée par la mise à niveau et la modernisation de la flotte artisanale et côtière dans le cadre du programme IBHAR.

Le nombre moyen de bénéficiaires du programme Ibhar est passé de 17 par an entre 2009 et 2012, à 137 par an sur la période 2013-2018. Sur un total de subventions versées de 170 MDH à partir de 2009, un montant total de 167 MDH a été versé à partir de 2013, soit 98,2%.

3. La promotion de l'aquaculture pour en faire un relais de croissance

Avec la création de l'ANDA (Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture), l'aquaculture marocaine a été dotée d'une institution dédiée à l'accompagnement, le conseil et le développement des projets dans le secteur.

Le pilier de développement de cette activité au Maroc se base sur la planification et la mise en œuvre des plans aquacoles. Des études ont ainsi été réalisées au niveau de 8 régions côtières sur 2343 km, afin d'identifier les zones propices à l'aquaculture pour les différentes espèces marines et orienter l'investissement.

Les cinq plans d'aménagement élaborés à ce jour permettent d'estimer un potentiel de production aquacole de plus de 380.000 tonnes par an. Cette démarche de planification vise à assurer le développement d'une aquaculture durable au Maroc et ne pas engager le secteur dans une logique de production intensive, avec toutes les conséquences que cela peut avoir, notamment en termes de conflits avec d'autres activités et d'enjeux environnementaux.

Suite à la réalisation de ces plans d'aménagement, 16 Appels à Manifestation d'Intérêt ont été lancés pour le développement des projets d'aquaculture dans les Régions de l'Oriental, Tanger Tétouan Al Hoceima, de Rabat Salé Kénitra, de Casa-Settat, de Souss Massa, de Guelmim Oued Noun, de Laâyoune Sakia Hamra et de Dakhla Oued Eddahab. Les 295 projets sélectionnés dans ce cadre, dont 116 sont consacrés aux jeunes entrepreneurs des régions précitées, permettent d'envisager une production annuelle de 200.000 tonnes à horizon 2030.

De même, des mesures d'accompagnement de l'activité ont été entreprises à travers, notamment, la réduction des droits de douane pour l'importation de l'aliment aquacole à 2,5% au lieu de 25% et l'exemption de la TVA avec droit à déduction sur les intrants aquacoles. En plus l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée sur certains produits importés ou commercialisés localement utilisés comme intrants dans l'aquaculture, tels que les aliments pour animaux, les alevins et les naissains de coquillages, a permis d'alléger les charges des fermes aquacoles, et renforcer l'attractivité de l'activité de l'aquaculture au Maroc.

II. Amélioration de la performance des infrastructures et opérations de débarquement et de commercialisation

La Performance consiste à doter le secteur d'infrastructures de débarquement et de commercialisation, répondant aux normes internationales et orientées vers le développement de la pêche. Dans ce sens, un large programme de renforcement des infrastructures de débarquement et du réseau de commercialisation des produits de la mer a été mis en œuvre.

1. Au niveau des infrastructures de débarquement

Le DPM a poursuivi le Programme de construction d'infrastructures de débarquement et de commercialisation des produits de la pêche au profit de la pêche artisanale. Cela s'est traduit par la construction de PDA (Points de Débarquement Aménagés) et de Villages de Pêcheurs (VDP).

A ce jour, 45 Villages de Pêcheurs et Points de Débarquement Aménagés sont réalisés et 2 autres sont en cours de réalisation.

Ces infrastructures ont contribué à plus de 66% au chiffre d'affaires de la pêche artisanale pour l'année 2020. Entre 2010 et 2021, le CA par barque active dans les PDA/VDP a augmenté de 163%, en passant de 78 kDH à 205 kDH.

2. Au niveau des infrastructures de première vente

Halieutis a lancé et développé le concept de halles de nouvelle génération qui visent à assurer des conditions optimales pour la commercialisation des captures dans les ports de pêche. Ces infrastructures sont basées sur le principe de séparation des flux de personnes et des produits et dotées d'équipement de froid (fabriques de glace, chambres froides), composante essentielle pour la préservation de la qualité des produits.

Ce programme a permis la réalisation de 11 halles au poisson de nouvelle génération pour un investissement de 561 MDH.

Les halles ainsi que les sites de pêche ont été équipées d'un dispositif de vidéosurveillance pour assurer la sécurité et la supervision des flux des personnes et des produits au sein des périmètres d'exploitation et ce, pour un montant équivalent à 12 MDH.

3. Au niveau des infrastructures de deuxième vente

Parallèlement à la première vente, un programme de construction d'un réseau de 10 marchés de gros de poisson a été réalisé avec un investissement total de 560 MDH.

Ce réseau vise à structurer les canaux de distribution jusqu'à la vente au consommateur final. Il participe à l'amélioration de la valorisation des produits en assurant la continuité de la chaîne du froid et en permettant un meilleur contrôle des conditions d'hygiène et de salubrité grâce à l'instauration d'un système de traçabilité, gage de sécurité pour le consommateur.

Afin d'accompagner la forte activité du marché de gros au poisson de Casablanca et pallier l'exiguïté de l'espace de vente actuel, les travaux d'extension pour un budget de 16 MDH sont en cours de réalisation.

4. Au niveau de la manipulation des produits de la mer

a. Construction de fabriques de glace :

Dans l'objectif de préserver la qualité des produits de la pêche et de garantir la continuité de la chaîne de froid, le département a initié et achevé un programme de généralisation des fabriques de glace et de chambres froides au niveau des ports, PDA et VDP du Royaume. Le nombre de fabriques de glaces (y compris celles développées par le privé) est passé de 10 avant le Plan Halieutis, à 101 dont 29 dans la région atlantique Sud, 15 dans l'atlantique centre, 24 dans l'atlantique nord et 33 en Méditerranée. L'ensemble de ces réalisations ont permis d'ancrer la culture de l'utilisation systématique du froid dans la préservation des captures.

Par ailleurs, 10 chambres froides ont été réalisées, pour un budget global de près de 3 MDH, au niveau de certaines halles aux poissons.

b. Programme de généralisation des Contenants Normalisés:

En parallèle à ces équipements, le programme d'introduction et généralisation de l'utilisation des contenants normalisés (CN) vise l'abandon définitif des caisses en bois anciennement utilisées pour le conditionnement des produits de la pêche et l'éradication du débarquement en vrac des produits. Ce programme a permis l'achat et la mise en circulation d'un parc de plus de six millions de CN, la construction de 17 Unités de Gestion des Contenants Normalisés (UGCN) au sein des ports de pêche, l'acquisition des équipements nécessaires à la bonne gestion du projet et mise en place de systèmes informatiques.

c. Programme d'acquisition des Caissons Isothermes :

Les barques artisanales ont également bénéficié d'un appui pour la valorisation de leurs apports à travers leur équipement en caissons isothermes (Ice-box) permettant la préservation de la fraîcheur des captures et d'en obtenir un meilleur prix.

Compte tenu de la grande réussite de ce projet dans les sites de pêche de l'Atlantique Sud, le Département de la Pêche Maritime a lancé la généralisation aux autres zones maritimes. Ce programme vise l'équipement de 15.903 barques artisanales avec 47.709 caissons afin d'améliorer les conditions de préservation, de manutention et d'hygiène des captures et d'en améliorer le prix de vente. L'investissement total de ce projet est de 93,5 MDH.

d. Programme d'appui à la pêche artisanale

Ce programme s'inscrit dans le cadre du développement du secteur de la pêche artisanale. Il consiste d'une part, en l'amélioration des conditions de travail des artisans pêcheurs et la modernisation des outils de travail, et comprend notamment les actions suivantes :

- ✓ L'acquisition de tracteurs et engins de relevage pour les sites de pêche pour un montant global de 10 MDH ;
- ✓ L'équipement en moteurs pour les barques artisanales au niveau des sites de pêche de la région Souss-Massa et Guelmim Oued Noun pour une enveloppe totale d'environ 14,5 MDH.

D'autre part, et en vue d'accompagner les coopératives pour la réalisation et la mise en place de projets créateurs d'emplois et de richesse, le Département de la Pêche Maritime a lancé un programme d'appui aux coopératives du secteur de la pêche maritime pour améliorer la rentabilité des coopératives, la valorisation de leurs produits et l'amélioration de leur gestion. Ce programme a vu le lancement d'un AMI en 2021 qui consiste à cofinancer les coopératives éligibles pour la réalisation de leurs projets. En 2021, 28 projets ont été sélectionnés pour une enveloppe budgétaire d'environ 33,3 MDH.

III. La compétitivité des produits de la pêche

Parallèlement à l'action sur la ressource et les infrastructures de débarquement et de commercialisation, le maillon de la compétitivité des produits de la pêche a également bénéficié d'actions fortes ciblant, notamment, la régularité de l'approvisionnement tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

1. L'approvisionnement en volume des unités industrielles

Conscient que le développement de la valorisation des produits de la pêche passe par une facilitation de l'accès des industriels aux matières premières, le Département a mené un certain nombre d'actions répondant aux soucis d'approvisionnement des industriels et qui répondent à l'esprit de cette mesure, dont notamment l'appoint en approvisionnement aux industries existantes et la reconversion d'unités de congélation de poulpe vers le traitement des petits pélagiques au niveau de Dakhla et Laayoune.

Dans le but de mettre en place une nouvelle génération de projets de développement ayant un niveau de valorisation important, il a été procédé à l'attribution, dans le cadre d'Appels à Manifestation d'Intérêt, de quotas de pêche dans la pêcherie des petits pélagiques de l'atlantique sud à 10 investisseurs au niveau de la zone industrielle du port de Dakhla et à Boujdour

2. La création de pôles de compétitivité

La stratégie a prévu la création de 3 pôles de compétitivité dans le but de favoriser le regroupement des différentes composantes nécessaires à une valorisation efficace de la ressource de l'amont à l'aval de la chaîne de valeur (entreprises, centres de recherche ...).

a. Pôle de compétitivité d'Agadir :

Ayant pour vocation d'accompagner le développement d'une industrie à forte valeur ajoutée et consolider l'industrie de conserves, ce parc est réalisé sur une superficie de 75 Ha et a nécessité un investissement de 600 MDH. A ce jour, la totalité des lots du projet Parc Haliopolis ont été commercialisés.

Par ailleurs, une convention de partenariat entre le Département de la pêche Maritime et l'Association «Agadir Haliopolis Cluster» a été établie pour financer des actions d'accompagnement des entreprises opérant dans le domaine halieutique, à travers la promotion d'actions communes permettant d'accroître leurs performances sur les marchés nationaux et internationaux, grâce à la formation, l'information, la recherche et l'innovation. Cette convention a mobilisé une enveloppe de 2 MDH.

b. Pôle de compétitivité Nord :

Le pôle de compétitivité de la région nord a pour vocation la transformation des poissons à haute valeur ajoutée, essentiellement issus de l'importation et de l'aquaculture (crustacés, poisson blanc, produits conchylicoles).

L'étude de faisabilité de ce pôle de compétitivité a été achevée et a recommandé la création d'une structure organisationnelle intégrant des actions d'animation, de formation et de recherche et développement.

c. Pôle de compétitivité des petits pélagiques dans la région Sud

L'étude de positionnement et de dimensionnement du pôle de compétitivité sud a été finalisée. La recommandation principale est la concrétisation du projet de pôle dans le nouveau port de Dakhla Atlantique.

Ce pôle est en cours de création en concertation avec le Ministère de l'Équipement pour la prise en charge des besoins en infrastructures du secteur de la pêche au niveau du dimensionnement du nouveau port de Dakhla Atlantique.

IV. Les projets transverses

1. La généralisation de la couverture sociale des marins pêcheurs

Ce projet vise à faire adhérer les marins pêcheurs artisans au régime obligatoire de sécurité sociale leur permettant de bénéficier des prestations sociales à court et à long terme ainsi que des allocations familiales et de l'assurance maladie obligatoire.

De même, l'assurance contre les accidents de travail et maladies professionnelles est généralisée et obligatoire de par la loi 18-12 relative à la réparation des Accidents de travail et maladies professionnelles, qui a intégré le segment artisanal, depuis le 1er janvier 2018.

Pour les saisonniers, le département de la pêche maritime a sollicité la CNSS pour lancer une étude qui aurait pour objectif de mettre en place un régime spécifique permettant l'alignement de cette catégorie de pêcheurs, aux prestations fournies par la CNSS.

2. La formation des marins pêcheurs

Dans le cadre du renforcement des compétences métiers du secteur, le Département de la Pêche Maritime a lancé une série de programmes de formation au profit des marins pêcheurs, des femmes œuvrant dans le secteur et des professionnels.

Les bénéficiaires de la formation continue 2020/2021 ont totalisé 673 personnes dont, 358 femmes et 315 hommes.

3. Alphabétisation fonctionnelle et vulgarisation maritime

Le renforcement des compétences et l'amélioration de la qualification des ressources humaines travaillant dans le secteur constituent un axe important dans l'activité des Etablissements de Formation Maritime qui mettent en place un programme annuel d'alphabétisation fonctionnelle destiné aux marins pêcheurs, aux femmes et enfants de pêcheurs et aux ouvrières des industries de pêche. Durant l'année 2020/2021, les réalisations dans le cadre du programme d'alphabétisation fonctionnelle ont été comme suit : 40 bénéficiaires des cours d'autonomisation, 123 bénéficiaires des cours de qualification et 110 personnes certifiées.

Le programme annuel de vulgarisation des pêches maritimes vise quant à lui, l'accompagnement des pêcheurs artisans et des femmes en activité dans le secteur de la pêche dans le cadre de la promotion socioprofessionnelle et l'amélioration des conditions de travail, à travers la mise en place d'actions d'accompagnement et de sensibilisation. Les coopératives de pêche sont également bénéficiaires leur permettant de consolider leurs diverses activités et d'améliorer leur rentabilité. Au titre de l'année 2021, 75 actions de vulgarisation ont été réalisées au profit de 7.100 marins dont 790 femmes actives dans le

secteur. Il convient de signaler que le programme annuel de vulgarisation élaboré au titre de l'année 2021 a été affecté par la crise sanitaire Covid19.

4. Le renforcement du dispositif de sauvetage maritime

Ce programme vise à assurer la couverture du littoral marocain en moyens de communications permettant la réception des appels de détresse et la coordination des opérations de sauvetage en mer.

Un Centre National de Coordination de Sauvetage (MRCC) a donc été créé et doté de structures et équipements satisfaisants à l'organisation du SAR marocain et aux besoins en outils de gestion des alertes et coordination des opérations SAR, dont notamment le service station INMARSAT C et l'installation de la solution réseau de communication maritime ainsi que l'équipement en moyens de communication et de sauvetage. Ces équipements ont mobilisé une enveloppe d'environ 8 MDH.

Dans ce cadre, une nouvelle vedette de sauvetage a été programmée pour fin 2021 pour un montant global de 25 MDH.

5. La poursuite de l'amélioration du dispositif juridique du secteur

En matière juridique, la consécration des orientations et des projets contenus dans la stratégie Halieutis a constitué un levier pour l'adoption et la mise à jour d'un nouveau cadre juridique applicable à l'exercice de la pêche maritime dans plusieurs de ses composantes.